

CONTRAT VIANDE D'AGNEAU Escal'AGNEAU 2025

ENTRE: Suzanne et Miel ROOS – **GAEC La Tanière - 1354 Route de Prayssas 47360 MONTPEZAT**

Mail : gaeclataniere@gmail.com

Tél : 07 68 59 84 08

ci-après dénommé le paysan,

ET :

NOM, Prénom :

Adresse :

Téléphone Portable :

Courriel :

ci-après dénommé l'acheteur

1. OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en viande d'agneau BIO que l'ACHETEUR s'engage à acheter sur les distributions de **2025** à un titre forfaitaire. Sur cette période, l'ACHETEUR s'engage à commander une quantité minimale de **2 colis (entre 4 et 6kg)**, à définir à sa convenance sur la durée du contrat.

2. DÉFINITION DU COLIS :

Le PAYSAN s'engage à fournir à l'ACHETEUR un colis composé :

- Soit d'un **quart avant d'agneau biologique, avec ou sans abats (foie et cœur)** : épaule (roulée ou entière), côtelettes, morceaux pour ragoût, conditionnés sous vide, en portion pour 2 personnes ;
- soit d'un **quart arrière d'agneau biologique** : gigot (tranché ou entier), côtelettes, morceaux pour ragoût, conditionnés sous vide, en portion pour 2 personnes ;
- auquel peut être ajoutée de la **saucisse** de viande d'agneau : paquet de 6/8 (400-600g) selon production par le PAYSAN.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, pertes, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix payé.

Le contenu du panier est défini par l'acheteur dans le tableau figurant dans le présent contrat.

3. MODE DE PRODUCTION :

L'élevage familial du PAYSAN est composé d'agneaux, **élevés en bio, en plein air** avec le maximum d'herbe sur le parcours. L'alimentation est composée de céréales produites sur des fermes environnantes (triticale, avoine, maïs, blé), le complément pouvant être acheté à une coopérative.

4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS ET PAIEMENT :

Les distributions des colis auront lieu **le mardi de 19h à 20h au 13 rue de la mairie à Escalquens.**

Le paiement du prix interviendra **par chèque, le jour de la livraison**, en fonction du poids exact du colis.

Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer sa part de production en ses lieu et place par une personne de son choix, ou de s'organiser préalablement avec le producteur.

Aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera aux distributions ci-après :

Dates de distribution =>				11 mars			10 juin			9 sept			9 déc
Colis entre 4 et 6 kg		Prix au Kg	Quantité										
Quart AVANT	Avec abats	17,50 €											
	Sans abats												
Quart ARRIERE	Avec abats												
	Sans abats												

Le PAYSAN étant seul à assurer tous les travaux sur la ferme, il se réserve le droit, en cours de contrat, de modifier une date de distribution afin d'assurer des travaux essentiels à la ferme et dépendants, par exemple, de la météo. Il en avisera l'ACHETEUR au plus tard deux jours avant la distribution. Les commandes qui n'auront pas pu être livrées seront reportées en accord avec l'ACHETEUR.

5. FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée sur papier libre.

Fait à Escalquens, le
En deux exemplaires originaux.

LE PAYSAN

L'ACHETEUR

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DANS LES 7 JOURS A PARTIR DE LA COMMANDE

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement céréales daté du/...../.....

d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Signature de l'acheteur